

POLITIQUE

Réquisitoire de renvoi contre Alain Mathot

Le réquisitoire de renvoi dans le dossier Uvelia a été rédigé et il sera renvoyé au magistrat instructeur dans les prochains jours, a annoncé ce vendredi le parquet de Liège, qui a ainsi confirmé une information révélée par *Sud-press*.

Ce dossier, qui remonte à 2007, concerne une série de mandataires politiques, d'hommes d'affaires et de consultants suspectés d'avoir touché quelque 12 millions d'euros en dessous-de-table payés par la société française Inova afin de décrocher le marché de la construction d'une nouvelle usine de traitement de déchets d'Intradel, à Herstal. Le marché portait sur un montant de 170 millions d'euros.

Parmi les inculpés, figure notamment Alain Mathot, le député-bourgmestre PS de Seraing. «*Nous avons demandé des devoirs complémentaires qui avaient dans un premier temps été refusés par la chambre du conseil avant d'être ordonnés par un arrêt de la cour d'appel. Nous nous étonnons de cette information car, pour nous, ces devoirs sont toujours en cours*», a réagi son avocat, M^e Jean-Dominique Franchimont.

Une fois en possession du dossier, le juge d'instruction Philippe Richard en demandera la fixation devant la chambre du conseil de Liège. C'est à ce stade, entre la fixation et le passage en chambre du conseil, que le procureur

général de Liège, Christian De Valkeneer, pourra solliciter la levée de l'immunité parlementaire du mayer sérésien, un des cinq hommes forts actuels du PS liégeois.

Roger Crouchs, l'ex-directeur d'Intradel ; Léon-François Deferm, un homme d'affaires liégeois lié à feu Guy Mathot et cité dans diverses affaires politico-judiciaires il y a une vingtaine d'années déjà ; Alain Basilien, ancien échevin socialiste à Honnelles ; Philippe Leroy, directeur général d'Inova France ; un consultant failli de Beyne-Heusay, Adelio Tarquini ; et Dominique Cerutti, un consultant et agent commercial d'Esneux, sont également inculpés dans ce dossier. ■

Phi. Le.